



## Face à la paralysie de l'ONU **PÉRIL AU SAHARA OCCIDENTAL**

Page 16

**LE JEUNE**

N° 6975 - SAMEDI 24 AVRIL 2021

# INDÉPENDANT

[www.jeune-independent.net](http://www.jeune-independent.net)

[direction@jeune-independent.net](mailto:direction@jeune-independent.net)

12 Ramadhan 1442

Iftar : 19:31

Imsak : 4:17

**RECRUESCENCE INQUIÉTANTE DES CAS DE COVID-19**

# COTE D'ALERTE



L'appréhension d'une nouvelle vague de contamination au coronavirus a lieu d'être, notamment avec la circulation de nouveaux variants du virus. Le nombre de cas recensés quotidiennement est un indicateur criant de la dégradation de la situation sanitaire dans le pays, et ce après une accalmie de plusieurs mois. Le nombre de décès a aussi augmenté ces derniers jours. La pression sur les services hospitaliers est aussi de retour avec la saturation des services Covid dans certains hôpitaux.

Page 2

**DÉPERDITION SCOLAIRE**

## LA MAUVAISE NOTE

Page 2

**RAMADHAN À BÉJAÏA**

## FOISSONNEMENT DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ

Page 3

**EMPORTÉ PAR LA COVID-19**

## Décès de l'ancien ministre Abderrahmane Benkhalfa

Page 16

Le pôle universitaire de Sidi Abdellah sera fin prêt début 2022

**LE MINISTRE** de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, a affirmé, jeudi à Alger, que le pôle universitaire des sciences et technologies de Sidi Abdellah (Alger Ouest) sera fin prêt début 2022, précisant que 10 000 places pédagogiques seront disponibles à compter de la prochaine rentrée universitaire. Le projet du pôle universitaire des sciences et technologies de Sidi Abdellah sera «fin prêt au début de l'année 2022», a fait savoir M. Benziane lors d'une visite de travail dans la wilaya d'Alger en compagnie du wali d'Alger, Youcef Chorfa et du président de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), Karim Bennour, soulignant que «le président de la République accorde une grande importance à ce projet compte tenu de son apport à l'Algérie et au secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique en particulier».

Le ministre a souligné, dans ce sillage, que le secteur bénéficiera, à compter de la prochaine rentrée universitaire, de 10.000 places pédagogiques au niveau de ce pôle universitaire, outre 22.000 lits qui viendront renforcer les capacités d'hébergement au niveau de la capitale. Ce projet de grande envergure, qui comprend des écoles nationales supérieures et des instituts spécialisés, s'inscrit dans une démarche prospective des professions actuelles et futures à travers la mise en place de spécialités liées à la vision économique de l'Etat. Une enveloppe de 44 Mds Da a été débloquée pour ce projet. Au niveau de ce pôle universitaire, le ministre s'est enquis de l'état d'avancement des travaux du projet de réalisation de 20.000 places pédagogiques et d'un projet de réalisation de 6 résidences universitaires d'une capacité de 11.000 lits. Il a pris connaissance de la fiche technique des différents projets de ce pôle où le taux de réalisation des travaux a atteint 85%, en attendant l'achèvement des travaux au début de l'année prochaine.

M. Benziane a inspecté, également, le projet de réalisation de 1.000 places pédagogiques à l'université d'Alger 3 Ibrahim Soltane Chibout à Dely Brahim, où il a donné des instructions sur l'impératif d'achever les travaux pour la prochaine rentrée universitaire. Au début de sa visite, le ministre a procédé à l'inauguration de 4000 places pédagogiques, d'un amphithéâtre et d'un bloc administratif de l'université d'Alger 2 Abou El Kacem Saâdallah qui seront opérationnels à partir de la prochaine rentrée universitaire.

M. D.

## LES SPÉCIALISTES APPELLENT À L'APPLICATION DES MESURES PRÉVENTIVES

# Recrudescence inquiétante des cas de Covid-19

*L'appréhension d'une nouvelle vague de contamination au coronavirus a lieu d'être, notamment avec la circulation de nouveaux variants du virus. Le nombre de cas recensés quotidiennement est un indicateur criant de la dégradation de la situation sanitaire dans le pays, et ce après une accalmie de plusieurs mois. Le nombre de décès a aussi augmenté ces derniers jours. La pression sur les services hospitaliers est aussi de retour avec la saturation des services Covid dans certains hôpitaux.*

**A**près avoir enregistré une stabilité de la situation sanitaire, où le nombre de cas de contamination est même passé sous la barre des 100 cas/jour, la courbe est en nette progression depuis deux semaines. Les spécialistes n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme devant le laisser-aller total dans le respect des mesures préventives par la majorité des citoyens.

Dans les marchés et commerces, dans les transports et devant les bureaux de poste, les gens s'entassent. La distanciation physique et le port du masque sont jetés aux oubliettes, sous le regard des services de sécurité auxquels est pourtant confiée la mission de faire respecter le protocole sanitaire. Ces derniers se montrent «tolérants» devant les comportements inconscients d'une catégorie de la population. Ce relâchement dans le respect des gestes barrière risque d'être fatal.

Et ce sont les dizaines de cas de variants britannique et nigérian identifiés quotidiennement qui inquiètent le plus. En effet, le président de la Société algérienne d'immunologie, le Pr Kamel Djénouhat, a averti quant à «la propagation rapide» du variant nigérian en Algérie face à une faible efficacité des vaccins.

Intervenant hier sur les ondes de radio Sétif, il a souligné que le variant nigérian est la menace la plus dangereuse du moment sur la situation sanitaire liée à la crise de la Covid-19, affirmant que ce variant se propage rapidement.

Se fiant à une étude britannique qui le classe comme le plus mortel avec un taux de 4,5% des cas de décès, le Pr Djénouhat a affirmé que les vaccins sont moins efficaces face à ce variant. Selon lui, ce sont les wilayas de



Tébessa, Ouargla et El-Oued qui ont enregistré le plus de cas, précisant que seul l'Institut Pasteur est en mesure de diagnostiquer les cas Covid-19 du variant nigérian. Le nombre de nouveaux cas du variant nigérian a, faut-il le signaler, dépassé les 100 cas avant-hier.

Le spectre d'une troisième vague de contamination plane donc sur l'Algérie et le retour à la rigueur

dans l'application des mesures préventives est plus que jamais nécessaire. «Nous ne sommes qu'au début d'une nouvelle hausse des cas de contamination et nous pouvons éviter une troisième vague en respectant les mesures préventives contre la propagation du virus», a souligné le professeur. La sonnette d'alarme a déjà été tirée par les spécialistes, qui appellent à la vigilance

pour éviter le pire, surtout que le nombre d'admis au service de réanimation augmente.

Dans un dernier bilan du ministère de la Santé, 199 nouveaux cas confirmés de Coronavirus 138 guérisons et 9 décès ont été enregistrés hier en Algérie. Le total des cas confirmés de Coronavirus s'élève ainsi à 120 562 dont 199 nouveaux cas,

Lilia Aït Akli

## 166 nouveaux cas de variants britannique et nigérian confirmés

**L'INSTITUT** Pasteur d'Algérie (IPA) a annoncé que 65 nouveaux cas du variant britannique du SARS-COV-2 et 101 nouveaux cas du variant nigérian ont été confirmés en Algérie. «Dans la continuité des activités de séquençage des virus SARS-CoV-2 mises en place par l'Institut Pasteur d'Algérie dans le contexte de surveillance des variants circulant actuellement dans le monde, il a été procédé à la confirmation de 65 nouveaux cas de variant britannique (B.1.1.7) et de 101 nouveaux cas de variant nigérian (B.1.525)», précise la même source. Pour ce qui est des 65 cas confirmés du variant britannique (B.1.1.7), l'IPA a indiqué qu'il s'agit de «29 cas dans la wilaya d'Alger, six (6) à Blida, sept (7) à Bejaia, deux (2) à Ouargla, trois (3) à Relizane, un (1) à Tiaret, sept (7) à Tindouf, un (1) à Tizi-Ouzou, sept (7) à Oran et deux (2) à El-Bayad». S'agissant des 101 cas du variant nigérian, «39 ont été confirmés à Alger, quatre (4) à Bejaia, quatre (4) à Bouira, douze (12) à Laghouat, seize (16) à Médéa, trois (3) à Relizane, un (1) à Touggourt, dix-neuf (19) à Oran et trois (3) à In Salah». L'IPA précise que «le nombre total de cas confirmés de variant à ce jour, s'élève ainsi à 143 cas pour le britannique et 230 cas pour le nigérian», rappelant que «le respect des mesures barrières, dans le cadre du protocole sanitaire (distanciation physique, port du masque de protection, lavage fréquent des mains), reste le meilleur garant pour stopper la propagation du virus et l'apparition de nouveaux cas».

M. D.

## DÉPERDITION SCOLAIRE AU PRIMAIRE ET AU CEM

# Ouadjaout appelle à lutter contre le phénomène

**LE MINISTRE** de l'Education nationale, Mohamed Ouadjaout, a fait appel aux intervenants de son secteur pour fournir plus d'efforts afin de lutter contre le phénomène de la déperdition scolaire.

En vue de réduire le taux de déperdition scolaire, M. Ouadjaout a, lors d'une séance plénière au Conseil de la nation, plaidé pour l'organisation des sessions de soutien et d'enseignement pour les classes d'examen dans les trois paliers et pour la promotion de l'enseignement à distance, à l'instar du lancement d'une chaîne éducative pour aider les élèves à maîtriser les cours, en particulier les élèves démunis. Il a souligné «la nécessité d'adopter une approche sociale impliquant tous les

intervenants pour contenir ce phénomène», expliquant que «le ministère envisage de prendre une série de mesures dont la révision des modalités d'évaluation pédagogique et des examens de rattrapage». Le ministre a souligné, dans ce sens, que des mesures strictes sont mises en place pour combattre et réduire ce phénomène. En matière de chiffres, il a estimé que l'Algérie a enregistré durant ces deux dernières années un taux de déperdition scolaire dans le cycle d'enseignement moyen (CEM) de 2%, quant au taux de déperdition dans le cycle primaire, il est estimé à 0,11%. Le ministre a expliqué que les études dont dispose son département faisaient ressortir plusieurs causes, notamment «le

mariage précoce des filles, la séparation des parents ou pour cause de maladies chroniques».

Autre cause de la déperdition scolaire, M. Ouadjaout a évoqué les élèves qui quittent l'école pour rejoindre les écoles coraniques et les zaouïas en vue de poursuivre des études dans les sciences coraniques et les sciences de la charia. Une déclaration qui a provoqué une polémique sur les réseaux sociaux et qui a fait réagir, par la suite, le ministre à travers un communiqué, diffusé jeudi dans l'après-midi. Le premier responsable du secteur a expliqué, à cet effet, que ces propos avaient été mal interprétés, précisant qu'il n'a, à aucun moment, suggéré que «l'entrée aux écoles

coraniques et aux zaouïas est une raison qui encourage la déperdition scolaire, comme cela a pu être interprété». Il a, à ce propos, salué les écoles coraniques qui participent dans l'instruction des apprenants, parallèlement à ce qu'ils reçoivent dans les établissements scolaires.

A cette occasion, M. Ouadjaout a annoncé que ses services travaillent conjointement avec ceux du ministère des Affaires religieuses afin de trouver «des mécanismes qui permettent aux élèves des écoles coraniques et des zaouïas de poursuivre leur cursus scientifique tout en ayant la possibilité de passer les examens nationaux».

Lynda Louifi

Tebboune prolonge le délais du dépôt des candidatures

**LE PRÉSIDENT** de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a prolongé, par ordonnance, jusqu'au 27 avril les délais de dépôt des dossiers de candidature aux élections législatives du 12 juin prochain sur demande de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE). C'est ce qu'a indiqué avant-hier un communiqué de la Présidence de la République. Les délais de dépôt des dossiers de candidature aux élections législatives du 12 juin 2021, lancés le 11 mars dernier, devaient prendre fin ce jeudi à minuit. Cette prolongation de cinq jours repousserait la date du début des recours qui interviendrait ainsi du 28 avril jusqu'au lundi 14 mai 2021. En cas de rejet de candidature au titre d'une liste, de nouvelles candidatures peuvent être formulées dans un délai n'excédant pas les vingt-cinq (25) jours précédant la date du scrutin en application des dispositions de l'article 207 de la loi organique relative au régime électoral. Le Président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi avait fait état récemment de 1755 listes de partis politiques agréés et 2898 listes d'indépendants désirant se porter candidat aux élections législatives du 12 juin 2021, soit un total de 4653 listes. L'ANIE avait remis «7.655.809 formulaires de souscription de signatures individuelles « pour les postulants. Pour les 58 wilayas, « 1739 listes de partis et 2873 listes d'indépendants désirent se porter candidat, avec un total de «4612 listes», tandis que « 7.635.309 formulaires de souscription de signatures individuelles ont été remis», a-t-il fait savoir. Au niveau des circonscriptions électorales à l'étranger, « 16 listes de partis et 25 listes d'indépendants ont fait part de leur volonté de se porter candidat, avec un total de 41 listes, tandis que 20500 formulaires de souscription de signatures individuelles ont été remis», a-t-il encore détaillé. Les imprimés des signatures individuelles doivent être accompagnés d'une fiche d'information comportant les coordonnées des signataires et présentées au président la commission électorale de la circonscription électorale territorialement compétente, à savoir le juge, président de la commission électorale de wilaya, au siège de la Délégation de wilaya de l'ANIE, 12 heures, au minimum, avant l'expiration du délai accordé pour le dépôt des listes de candidatures fixé au jeudi 22 avril 2021. Conformément aux conditions à remplir par les partis politiques pour la validation du dépôt des listes de candidatures fixées par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), «les listes des candidats présentées au titre d'un parti politique doivent être appuyées par, au moins, vingt-cinq mille (25.000) signatures individuelles d'électeurs inscrits sur les listes électorales». «Ces signatures doivent être recueillies à travers, au moins, vingt-trois (23) wilayas dont le nombre de signatures exigées pour chacune des wilayas ne saurait être inférieur à trois cent (300) signatures», précise l'ANIE. Pour les listes indépendantes, «chaque liste doit être appuyée, pour chaque siège à pourvoir par, au moins, cent (100) signatures des électeurs de la circonscription électorale». Pour les circonscriptions électorales à l'étranger, «la liste de candidats est présentée soit au titre d'un ou de plusieurs partis politiques, soit au titre d'une liste indépendante appuyée d'au moins deux cents (200) signatures pour chaque siège à pourvoir parmi les électeurs de la circonscription électorale concernée». **M. D.**

CONDAMNÉ À TROIS ANS DE PRISON FERME

## Indignation suite au verdict à l'encontre de Saïd Djabelkhir

Le tribunal de Sidi M'hamed (Cour d'Alger) a condamné, jeudi, l'universitaire Saïd Djabelkhir, poursuivi pour «offense à l'Islam», à trois ans de prison ferme assortie d'une amende de 50 000 Da mais sans être placé sous mandat de dépôt. Le verdict a suscité une vague d'indignation notamment sur les réseaux sociaux et le milieu universitaire.

**L**e Procureur de la République près la même juridiction avait requis l'application de la loi dans l'affaire de l'universitaire spécialiste en jurisprudence de la Charia islamique. Il était poursuivi par sept avocats et un autre universitaire de Sidi Bel Abbes, Bachir Bouidjra Abderrezak, pour «offense aux préceptes de l'Islam et aux rites musulmans». Depuis le début de l'affaire, M. Djabelkhir a recueilli le soutien de nombreux collègues et hommes politiques algériens.

M. Djabelkhir, un chercheur de 53 ans, spécialisé dans le soufisme, a fait savoir qu'il ferait appel et irait jusqu'en cassation si nécessaire. «C'est un combat qui doit continuer pour la liberté de conscience, pour la liberté d'opinion et pour la liberté d'expression, a-t-il plaidé. Le combat pour la liberté de conscience est non



négociable.» La Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) a qualifié le verdict de «scandaleux». Elle a dénoncé «la criminalisation des idées, du débat et de la recherche académique pourtant garanties par la Constitution» et «refuse à ce que les salles des tribunaux se substituent aux amphithéâtres des universités, à ce que les tribunaux se

transforment en tribunaux d'inquisition». La LADDH «réitère sa demande de respect des libertés de recherche académique, d'expression et d'opinion, elle rappelle au gouvernement le respect de ses obligations contenues dans les conventions internationales ratifiées par l'Algérie dont le pacte international des droits civils et politiques», indique-t-

elle dans un communiqué. Du côté de la classe politique, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) a réagi par le biais de son porte-parole Athmane Mazouz, qui a écrit sur les réseaux sociaux : «Le chercheur-islamologue, Saïd Djabelkhir, vient d'être condamné à trois ans de prison ferme. Dans l'Algérie «nouvelle» du pouvoir de fait, les idées et les opinions doivent être, aussi, otages du système et de sa justice aux ordres. Notre solidarité doit être aussi ferme et agissante contre les nouveaux inquisiteurs de l'ordre rétrograde.» Pour le Parti des Travailleurs, ce verdict est une «criminalisation de la recherche scientifique et de la liberté de penser», exigeant que toutes les poursuites et accusations portées contre l'islamologue soient abandonnées.

**Slimane Ould Brahim**

BENGRINA ET LES LÉGISLATIVES DU 12 JUIN :

## «une opportunité de passer du Hirak des rues à celui des institutions»

**LE PRÉSIDENT** du mouvement El Bina El-Watani, Abdelkader Bengrina, a estimé, jeudi depuis El Eulma (Sétif), que les prochaines échéances électorales «constituent une opportunité pour passer du Hirak des rues à celui des institutions».

«Les prochaines élections législatives constituent une opportunité pour passer du Hirak des rues à celui des institutions, en vue d'imposer le changement à travers les réformes qui seront adoptées par le prochain Parlement», a fait savoir M. Bengrina, lors d'un meeting animé à l'occasion d'un repas d'Iftar collectif ayant réuni, à une salle des fêtes à El Eulma, à l'initiative du bureau de wilaya de sa formation politique, plusieurs membres des bureaux local et national et des militants du parti. Partant, le même responsable a appelé le peuple,

toutes catégories confondues, à «une large participation aux élections législatives, prévues le 12 juin prochain, pour le changement», affirmant que son parti «est prêt à entrer en lice au titre de la campagne électorale qu'il mènera à travers l'ensemble du territoire national, afin d'expliquer son programme et de présenter ses candidats au peuple».

M. Bengrina a précisé, dans ce sens, que la garantie du développement et la protection de la stabilité et de la souveraineté «seront les principaux axes du discours de la campagne électorale des prochaines législatives», car les complots visant notre pays sont manifestes, a-t-il dit.

«L'Algérie nouvelle ne doit pas laisser place aux disparités sociales et régionales. Cela ne saurait se réaliser qu'à travers un

véritable changement, en mettant en place des institutions républicaines légitimes élues par le peuple loin de l'influence de l'argent sale, de la corruption et de toute pression interne ou externe, et le lancement des réformes économiques, sociales et politiques escomptées», a-t-il poursuivi.

Pour le Mouvement El Bina El-Watani, le secteur privé constitue «un partenaire clé dans le développement en vue de la diversification de l'économie et l'adoption de la politique des pôles industriels», a affirmé M. Bengrina.

Et d'ajouter: «L'Algérie a la capacité d'accéder à de nouveaux marchés étrangers, d'où l'impératif d'encourager les exportateurs et de faire la promotion des produits algériens».

**M. D.**

ACCUSE D'ACTIVITÉS ILLEGALES

## Le ministère de l'Intérieur saisit la justice contre le parti de Zoubida Assoul

**LE MINISTÈRE** de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a annoncé le lancement de procédures judiciaires contre le parti Union pour le Changement et le Progrès (UCP), n'ayant pas donné suite à la mise en demeure qui lui a été adressée concernant la conformité de son statut juridique. Les services du ministère de l'Intérieur ont relevé «la situation

illégale du parti UCP dont les activités ne sont pas conformes à la législation en vigueur, notamment la loi organique 12-04 relative aux partis politiques», outre «la poursuite par Mme. Zoubida Assoul de l'exercice d'activités en tant que présidente de l'UCP, en dépit de la cessation de son statut juridique, conformément aux dispositions des statuts du parti, ainsi que les agissements

de la personne en question qui sont contraires aux dispositions juridiques encadrant l'action politique», a précisé un communiqué du ministère de l'Intérieur. «Le ministère a engagé les procédures stipulées par la loi devant les juridictions compétentes», souligne la même source, rappelant la concernée (Zoubida Assoul) à l'impératif d'assumer l'entière responsabilité des retombées de la

situation illégale actuelle et de ces agissements».

L'UCP a fait part de son rejet des élections législatives du 12 juin. « Les élections législatives du 12 juin 2021 proposées par le chef de l'Etat, dans les circonstances actuelles, ne peuvent en aucun cas être une solution à la crise », avait expliqué l'UCP dans un communiqué publié le 27 mars.

**H. B.**

Priorité à l'investissement dans les produits de base

**LE MINISTRE** de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hamdani a affirmé, jeudi, que son secteur a pris une série de mesures relatives au développement de la production agricole, toutes filières confondues, en accordant la priorité aux investissements dans les produits de base de large consommation en vue de réduire la facture d'importation qui pèse lourdement sur le budget de l'Etat. En réponse aux questions du membre du conseil de la nation lors d'une séance consacrée aux questions orales, M. Hamdani a évoqué les programmes de développement de la production notamment les produits de base, comme le blé et le lait pour limiter la dépendance du pays à l'étranger. Des mesures ont été prises pour encourager les privés à investir dans les filières stratégiques à la faveur de la facilitation des procédures administratives pour obtenir le foncier agricole via le guichet unique existant au niveau de l'office national du développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes. Un total de 136.000 hectares a été accordé, outre une superficie supplémentaire de 500.000 hectares pour l'investissement, a rappelé le ministre, ajoutant que la priorité est accordée aux investisseurs dans les produits de base comme le blé et le lait. Concernant l'approvisionnement des minoteries en blé, le ministre a fait savoir qu'une commission commune a été installée entre les ministères de l'agriculture, des finances et de l'industrie, pour examiner le dossier de plus de 200 minoteries et trouver les solutions aux problèmes liés à leur approvisionnement en matière première. Il y a 400 minoteries et l'importation du blé en tant que matière première dépasse largement les besoins du marché, a indiqué le ministre. «Est-ce qu'on doit importer pour combler les besoins du marché ou répondre aux besoins de ces minoteries qui veulent produire avec toutes leurs capacités en dépit des milliards de dollars qui coûte à l'Etat ? », s'est interrogé M. Hamdani. Concernant l'investissement dans les laiteries et leur approvisionnement en lait, le ministre a affirmé que son secteur s'apprête à mettre en place une stratégie de distribution de lait subventionné en vue de l'assurer aux citoyens avec possibilité d'intégrer un grand nombre de laiteries dans cette démarche en fonction des quantités disponibles. Les quantités de la poudre de lait sont fixées annuellement, puisque l'Etat consacre chaque année une enveloppe financière considérable pour importer cette matière qui connaît une hausse dans les marchés mondiaux, a-t-il expliqué. Il a également plaidé pour l'encouragement de la production du lait frais en investissant dans cette filière stratégique. Pour ce faire, a-t-il dit, «des mesures incitatives ont été prises, lesquelles consistent en l'octroi du foncier agricole pour l'élevage des animaux producteurs de lait et l'encouragement de la production du fourrage». Estimant que les matières premières sont le véritable investissement, le ministre de l'Agriculture a affirmé que «l'investisseur ne doit pas dépendre des subventions de l'Etat pour les matières premières importées pour leur transformation, mais il doit en être le producteur d'au moins 30% comme première étape», ajoutant qu'il y a des étapes pour la production locale de la matière première, en l'occurrence les céréales, les oléagineux et la betterave sucrière, et ce pour réduire la dépendance à l'étranger. **R. N.**

ALGÉRIE-QATAR

# Accord pour renforcer la coopération économique et commerciale

*Le ministre du Commerce, Kamel Rezig et le ministre qatari du Commerce et de l'Industrie, Ali Ahmed Al Kuwari, ont convenu jeudi de donner un saut qualitatif à la coopération économique et commerciale entre les deux pays à travers l'encouragement du partenariat et de l'investissement.*



**L**ors de la première réunion du conseil d'affaires mixte algéro-qatari, tenue par visioconférence, M. Rezig a déclaré au siège de la Chambre algérienne du commerce et de l'industrie (CACI), que cette réunion «établira de nouveaux partenariats entre les deux pays et ouvrira de larges perspectives à la relance des projets d'intérêt commun pour répondre aux besoins et aspirations des opérateurs économiques des deux pays». Qualifiant cette réunion «d'historique et d'importante» pour les relations commerciales entre les deux pays, le ministre a affirmé que l'Algérie et le Qatar «sont appelés aujourd'hui et plus que jamais à se tourner vers l'avenir et à développer leurs relations économiques sur la base du principe gagnant-gagnant». Il a rappelé les réformes opérées dans le système juridique algérien en vue d'améliorer le climat d'affaires et d'encourager les investisseurs à accéder au marché algérien, telle que la suppression de la règle 51/49 pour certains secteurs. M. Rezig a souligné que sa participation à cette rencontre avec le ministre qatari «vise à mettre en exergue les relations économiques et commerciales existant entre les deux pays». De son côté, M. Al Kuwari a

plaidé pour l'encouragement des investissements entre les deux pays et l'élargissement des partenariats dans les secteurs clés comme l'industrie, le commerce, les industries alimentaires, les industries manufacturières, le tourisme, les services, les énergies renouvelables et autres. Pour le Président du Conseil d'affaires de l'Etat du Qatar, Fayçal Ben Kacem Al-Thani, «l'Algérie a franchi un grand pas en matière d'instauration de la politique du développement durable, à travers la mise en place d'une batterie de lois qui encouragent l'investissement et améliorent le climat des affaires. Le Conseil d'affaires algéro-qatari sera un espace d'échange d'expertises et d'expériences entre les hommes d'affaires des deux pays, à même de leur ouvrir le champ en vue de trouver des opportunités d'investissement, a affirmé M. Fayçal Ben Kacem Al-Thani. Le Président du Conseil algérien des hommes d'affaires, Kamel Moula a indiqué que «la réunion d'aujourd'hui exprime, fortement, la volonté de l'Algérie et du Qatar de hisser les relations économiques à la hauteur des relations politiques unissant les deux peuples frères». Pour M. Moula, «les deux parties peuvent asseoir des partenariats fructueux dans

plusieurs projets économiques à une grande vitesse et dans des secteurs névralgiques, à l'instar du tourisme, l'agriculture, l'industrie manufacturière et la pêche ». Et d'ajouter: «L'alliance industrielle entre les deux pays qui repose sur la production algéro-qatarie va leur permettre d'accéder aux marchés émergents et en développement». L'ambassadeur d'Algérie auprès de l'Etat du Qatar, Mostafa Boutoura a appelé, à son tour, à consolider et à intensifier la coopération bilatérale entre l'Algérie et le Qatar dans toute sa dimension, notamment les échanges commerciaux et l'investissement, au service des intérêts communs. Pour M. Boutoura, cette réunion constitue une opportunité pour renforcer les relations bilatérales dans leur volet économique, en exposant les différents projets qui peuvent être réalisés de part et d'autre. A son tour, l'ambassadeur de l'Etat du Qatar à Alger, Hassan Ibrahim El-Malki, a affirmé que l'Algérie regorge de plusieurs opportunités d'investissement dans différents domaines, notamment avec l'amélioration du climat des affaires, à la faveur de la promulgation de lois attractives pour les investisseurs étrangers». **M. B.**

SONATRACH

# Hakkar plaide pour la réduction des coûts de production

**LE PRÉSIDENT** directeur général (P-DG) du groupe Sonatrach, Toufik Hakkar a affirmé la nécessité de rationaliser les dépenses au niveau des différentes infrastructures relevant du groupe, en sus de réduire les coûts de production, a indiqué le groupe jeudi. Ces instructions ont été données lors d'une visite de travail et d'inspection de plusieurs projets industriels relevant des directions régionales de Hassi Messaoud et Haoud el Hamra, effectuée mercredi par le P-dg du groupe accompagné d'une délégation de cadres dirigeants de Sonatrach, selon un document publié sur la page

Facebook officiel du groupe. M. Hakkar et la délégation qui l'accompagne ont entamé cette visite par l'inspection du complexe industriel Naili Abdelhalim, où ils se sont enquis de l'état d'avancement des travaux au niveau de la station de pompage et d'injection du gaz dans la zone nord, avant de se rendre au site abritant le projet de réalisation d'une quatrième unité de production de gaz de pétrole liquéfié (GPL) et de condensats pour s'enquérir du déroulement des travaux de ce projet qui permettra à l'avenir de traiter les gaz saturés provenant des gisements alentours de Hassi Messaoud.

La visite s'est poursuivie par l'inspection du complexe de séparation et de compression du gaz dans le nord de Hassi Messaoud, dont les travaux de réalisation ont été achevés et actuellement en phase test. M. Hakkar a visité, en outre, la direction régionale de Haoud el Hamra relevant de l'activité de transport par canalisations où il s'est enquis du fonctionnement de cette direction et écouté les préoccupations de ses cadres et travailleurs. Cette visite a été une occasion pour M. Hakkar de rappeler «l'importance de l'élément humain pour faire aboutir la stratégie de l'entreprise et souligner l'impératif de

prendre soin des unités de production et d'assurer leur maintenance». Il a également préconisé une rationalisation des dépenses, en veillant à réduire les coûts de production, à moderniser les modes de gestion et à s'adapter aux défis du marché mondial de l'énergie». La dernière étape de cette visite était la station de pompage «OB1» où le P-dg du groupe et la délégation qui l'accompagne ont inspecté la salle d'opération pour s'enquérir des conditions de travail des ingénieurs et des techniciens, conclut la même source. **H. B.**

RAMADHAN À BÉJAÏA

# Foisonnement des actions de solidarité

Comme chaque année, de multiples actions de solidarité sont organisées à l'occasion du mois de ramadhan. Ces opérations sont menées depuis plusieurs jours. A la veille du début du mois de jeûne, des actions ont déjà été initiées et celles-ci se poursuivent toujours. Elles ont pris une grande ampleur ces derniers jours, au grand bonheur des démunis et des personnes sans revenus.

Ces diverses opérations sont enregistrées un peu partout à travers la wilaya : dans les villes, les villages, aux bords des grands axes routiers, de façon à toucher un grand nombre de personnes. De nombreux acteurs se sont impliqués. On compte, entre autres, le mouvement associatif, qui s'est engagé en force, le Croissant-Rouge algérien (CRA), des bienfaiteurs, les APC, la direction de l'action sociale (DAS), des industriels. Des milliers de familles se trouvant dans le besoin ont bénéficié des aides financières et des couffins alimentaires depuis le début du mois de jeûne.

C'est ainsi que de nombreuses associations s'activent à aider les nécessiteux. On compte les associations Tichy bouge ta ville, Zad el-miaâd de Béjaïa, Soummam Akbou d'aide aux malades et aux nécessiteux, «Kafil el-yatime» de Béni Maâouche, Tudert, Tadukli Ath Anane, commune de Darguina, Association Soummam pour le soin de l'orphelin de Béjaïa et bien d'autres associations ont lancé des programmes d'aide aux démunis depuis plusieurs jours.

L'association Smile de Béjaïa a distribué ces derniers jours 150 kits alimentaires au profit des familles démunies et l'association Tichy bouge ta ville a aussi distribué 120 couffins de denrées alimentaires en faveur des familles issues de plusieurs villages de la commune. Pour sa part, l'association Soummam aux soins de l'orphelin de Béjaïa, créée en 2016 et présidée par Seddik Guedjali, a pu s'imposer parmi une pléthore d'associations aguerries de la ville de Béjaïa par ses actions régulières et le dynamisme de



ses membres. Elle a mené plusieurs actions de solidarité depuis le début du mois de ramadhan, dont une campagne de collecte de sang avec le CTS de Béjaïa, au cours de laquelle elle a pu collecter 50 poches de sang comme elle a distribué environ 400 couffins.

L'un de ses membres déclare qu'en plus de ces actions, l'association compte mener d'autres actions les prochains jours, dont une opération de circoncision en faveur de 14 enfants orphelins et d'autres issus des familles nécessiteuses, en plus d'un tournoi de football pour la collecte de fonds pour l'achat d'articles vestimentaires qui seront distribués aux enfants des familles en difficulté et aux orphelins.

En sus de ces campagnes, l'association Soummam aux soins de l'orphelin a ouvert un restaurant du cœur à Dawadji (centre-ville de Béjaïa), où des repas chauds sont quotidiennement servis sur place en faveur des SDF, des travailleurs ne pouvant pas rentrer chez eux et

des passagers. En outre, l'association Kafil el-yatim de Béni Maâouche a préparé aussi un programme d'aide au bénéfice des familles démunies du village. A Kendira, les habitants du village d'El-Bir ont sacrifié 6 veaux à la veille du ramadhan et ont distribué leur viande à plus de 250 familles. Les habitants du village Ighil-Oumegal, de Taghziout, commune de Béjaïa, ont organisé aussi, à la veille du début du ramadhan, une laouziâa, à l'occasion de mois sacré.

Un veau a été sacrifié au profit d'une soixantaine de familles. Des milliers de démunies ont perçu aussi des aides financières de l'Etat à l'occasion du mois de ramadhan. La direction de l'action sociale (DAS) a débloqué, dans le cadre des aides du mois de ramadhan, 3,1 milliards de centimes pour aider plusieurs milliers de familles dont la situation sociale est très précaire. Cette somme a été répartie sur des nécessiteux de 14 communes. A Draâ El-Caïd, ce sont 1 900

familles de la municipalité qui ont bénéficié d'une aide financière de 10 000 DA chacune. Cette somme est transmise aux bénéficiaires via des mandats postaux.

L'association Soummam Akbou a distribué plus de 250 couffins aux familles sinistrées du séisme de la ville de Béjaïa suite à un don de la Laiterie Soummam. A Kherrata, qui compte un grand nombre de familles démunies, l'APC a recensé 2 257 familles nécessiteuses et celles-ci ont reçu des aides financières ainsi que des couffins alimentaires. Par ailleurs, plus de 27 restaurants du cœur ont été autorisés par la DAS à travers la wilaya. Au CFPA de Tazmalt, un restaurant Errahma est géré par le Croissant-Rouge algérien et des scouts.

Des repas chauds sont servis chaque jour aux passagers et démunis. Il convient de relever que ce genre d'actions louables sont enregistrées un peu partout dans wilaya de Béjaïa.

N. Bensalem

ANNABA

## Huit boucheries fermées

HUIT boucheries réparties à travers les douze communes de la wilaya d'Annaba ont fait l'objet de décisions de fermeture depuis le début du mois de ramadhan pour entrave à l'activité des agents de contrôle et de la qualité.

Leurs gérants seront poursuivis en justice sur la base de procès-verbaux d'infractions établis à leur rencontre.

Par ailleurs, 1800 kgs de viandes dont 900 kgs poulets congelés, écoulés sous l'étiquette «poulets frais» ont été saisis durant la même période sans parler de centaines d'infractions relevées par les agents de contrôle de la qualité de la direction du commerce en ce qui concerne les conditions de conservation et d'hygiène des viandes rouges et leurs dérivés. Profitant de

la méconnaissance des consommateurs à propos du fonctionnement de la filière des viandes, certains bouchers n'hésitent pas à recourir à des pratiques malveillantes pour écouler leur marchandise même au prix de la santé d'autrui.

Parmi ces pratiques, figurent la mise en place d'un système d'éclairage des étals des boucheries de façon à donner une couleur attirante aux viandes bovine et ovine impropres à la consommation ainsi que l'utilisation d'eau de javel pour enlever toute odeur nauséabonde pouvant se dégager du poulet exposé à la vente.

Par ailleurs, 21 accidents de la circulation se sont produits à Annaba depuis le début du mois de ramadhan, faisant quatre décès et dix-huit blessés. Ces sinistres ont été

enregistrés pour la plupart avant quelques instants à l'heure du Ftour à cause de l'excès de vitesse. Pas moins de 15 personnes ont péri sur les routes de la wilaya d'Annaba depuis janvier 2021.

Un seul accident de la circulation qui s'était produit sur le tronçon de la route nationale n°21, reliant Annaba à Guelma, au niveau de la localité d'El-Karma avait fait 4 décès dont 03 sur place et un à l'hôpital. Le lâchage des freins d'un camion chargé de la livraison des boissons gazeuses en est à l'origine. L'excès de vitesses, le non-respect de la distance de sécurité ainsi que l'imprudence des usagers de la route sont les principales causes à l'origine de ces accidents.

Nabil Chaoui



## SAUVEGARDE DE LA VIEILLE VILLE DE MÉDÉA

La deuxième phase d'étude entamée

LA DEUXIÈME phase de l'étude relative au programme de sauvegarde de la vieille ville de Médéa qui s'est tenue, récemment, au siège de l'APW, a été présentée par le directeur de la culture et des arts, Brahim Benabderrahmane, accompagné du chef de service chargé du patrimoine, Ahmed Merbouche, qui a donné un aperçu sur l'état d'avancement du projet, en présence d'élus, d'architectes, de représentants d'organismes et de personnes intéressées par le patrimoine ancien.

D'une grande importance historique et patrimoniale, représentant un pan de la mémoire, la vieille ville est considérée comme «l'un des plus anciens centres historiques en Algérie, étant aussi une ville millénaire, d'une grande valeur historique».

En effet, Médéa a connu une succession de civilisations et d'Etats sur sa terre, comme rapporté par l'explorateur et géographe Hassan El Wazzan, dit Léon l'Africain, qui fait remonter son existence aux périodes numide et romaine durant le 1er ou le 2ème siècle de notre ère.

«C'est durant ces périodes qu'a été construit un établissement militaire qui aurait pris le nom de Medix ou Ad-Medias selon Mac-Carthy, une autre étape décisive dans l'histoire de Médéa dont la refondation a eu lieu durant la succession des périodes ziride, almoravide, almohade, zianite et mérinide, ottomane et française.

Dans leurs interventions, les responsables de la direction de la culture ont déroulé l'historique du projet de sauvegarde de la vieille ville de Médéa, rappelant que le site a été «créé en secteur sauvegardé le 10/12/2018, conformément au décret exécutif N° 18/314» et a été inscrit en étude pour l'élaboration d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (PPSMSS) de la vieille ville échelonnée sur trois phases, à savoir: - diagnostic et mesures d'urgence en cas de besoin, -analyse historique et typologique et avant-projet du PPSMVSS; - rédaction finale du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.

La présentation du projet par le bureau d'études «fondation Médina» a été suivie de débats qui ont soulevé un certain nombre de questions sur le «devenir de ce centre historique et les modalités permettant la sauvegarde de ce patrimoine d'une valeur inestimable, la préservation du style architectural susceptible d'être adopté pour la réalisation de nouvelles constructions se trouvant au sein du secteur sauvegardé. Il a également été suggéré que soit envisagé la promotion de l'artisanat et les métiers caractérisant ce centre historique depuis toujours». Selon les responsables de la direction de la culture et des arts, «la deuxième phase sera décisive du moment qu'un plan préliminaire de sauvegarde avait été proposé et adopté, ainsi qu'un règlement régissant toute intervention au sein du secteur sauvegardé».

De Médéa, Nabil B.

HORAIRES DES PRIÈRES	ANNABA					CONSTANTINE					ALGER					OUARGLA					CHLEF					MOSTAGANEM					ORAN				
	Fadjr	Dohr	Acr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Acr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Acr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Acr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Acr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Acr	Maghrib	Icha					
	04:06	12:27	16:12	19:17	20:43	04:13	12:32	16:16	19:21	20:46	04:26	12:46	16:31	19:36	21:01	04:31	12:37	16:16	19:19	20:38	04:34	12:53	16:37	19:42	21:06	04:40	12:58	16:42	19:46	21:10	04:44	13:01	16:45	19:49	21:13

# INDÉPENDANT

N° 6975 — SAMEDI 24 AVRIL 2021



	Maximales	Minimales
Alger	19°	12°
Oran	22°	13°
Constantine	23°	8°
Ouargla	29°	17°

www.jeune-independant.net

direction@jeune-independant.net

RÉUNION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LE SAHARA OCCIDENTAL

## Portes ouvertes à l'escalade de la guerre

La réunion de mercredi dernier du Conseil de sécurité de l'ONU sur le Sahara occidental vient de consacrer définitivement sa paralysie et son refus d'imposer le droit international dans cette région. Alors que la communauté internationale s'attendait à une réaction objective des Nations unies aux tensions actuelles, voilà que son Conseil de sécurité se fourvoie dans l'inaction, se montrant aveugle et muet sur les violations et les abus commis par une force d'occupation étrangère.

**A** lors que le peuple sahraoui espérait que cette réunion débouche sur du concret, sur des résultats tangibles permettant d'ouvrir une nouvelle perspective de paix, voilà qu'elle favorise plutôt le statu-quo, le gel de toutes les volontés de paix et la perpétuation d'une situation inquiétante. Finalement, cette réunion est symptomatique de l'échec assumé de l'ONU dans un processus de décolonisation entamé depuis les années soixante du siècle dernier. Sinon comment expliquer le silence flagrant du Conseil de sécurité sur l'agression militaire marocaine du 13 novembre dernier à El Guerguerat dans le sud ouest du Sahara occidental, alors qu'il s'agissait d'une violation du couvre feu signé sous les auspices de l'ONU en 1991.

Mais que s'est-il passé au cours de cette réunion ou briefing tenue à huis-clos? Au départ, après les premiers «rapports», la délégation américaine à l'ONU a présenté un projet de déclaration appelant à «éviter l'escalade» et à accélérer la nomination d'un nouvel émissaire pour le Sahara Occidental. La déclaration a été rejetée par des membres du Conseil, estimant qu'elle était «contreproductive».

Lors des interventions à la réunion, la Russie a condamné la décision de l'ex-président américain Donald Trump de reconnaître unilatéralement la prétendue «souveraineté» du Maroc



sur le Sahara occidental et a demandé aux Etats-Unis de l'annuler. Quant à lui, le Kenya a vigoureusement défendu la médiation de l'Union africaine (UA). Sur Twitter, l'Irlande, membre non permanent du Conseil de sécurité, a affirmé son plein appui au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

D'autres pays, membres non permanents, ont également manifesté leur plein appui à une solution juste, durable et mutuellement acceptable garantissant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

Pour le Polisario, le refus de prendre des mesures contre l'occupant ouvre la porte à l'escalade de la guerre, regrettant que le Conseil de sécurité ait raté une

autre occasion de remettre les pendules à l'heure et de tenir le Maroc pleinement responsable des graves conséquences de sa violation du cessez le feu de 1991 et de l'accord militaire N°1.

A l'issue de ce briefing, le représentant du Front Polisario auprès des Nations unies (ONU), Sidi Mohamed Omar, a déploré, le fait que Conseil de sécurité «ait opté pour l'inaction et n'ait réalisé aucun résultat tangible». «Le Conseil de sécurité n'a pas non plus abordé la détérioration alarmante de la situation au Sahara occidental occupé, où les autorités d'occupation marocaines persistent dans leurs tentatives d'imposer par la force un fait accompli dans le territoire, tout en intensifiant leurs pratiques répressives et de représailles contre les civils sahraouis sous

les yeux de la mission de paix de l'ONU (Minurso)», a-t-il également regretté.

S'agissant des démarches pour nommer un nouvel émissaire onusien «afin de relancer dès que possible un processus politique bloqué», le Polisario estime que cela n'est pas une fin en soi: «Ce n'est qu'un moyen de faciliter un processus de paix limité dans le temps.»

Autrement dit, la nomination d'un émissaire ne constitue en aucun cas la solution absolue. Les preuves en sont les entraves dressées devant les différents émissaires par le Maroc. Quatre envoyés personnels et quinze représentants spéciaux du secrétaire général des Nations unies ont jusqu'à présent été impliqués dans diverses étapes du processus de paix des Nations unies au Sahara occidental.

Cependant, «le Maroc a réussi, en toute impunité, à transformer ces efforts de médiation en missions impossibles à travers sa procrastination et son obstructionnisme délibéré», a souligné le Front Polisario.

A cet effet, le Front Polisario s'est dit «déterminé» à coopérer avec l'UA et les Nations Unies en vue de parvenir à une solution pacifique, juste et durable pour la décolonisation du Sahara occidental fondée sur l'exercice libre et démocratique par le peuple sahraoui de son droit inaliénable et non négociable à l'autodétermination et à l'indépendance.

Mohamed Kouini



### EMPORTÉ PAR LA COVID-19

Décès de l'ancien ministre des Finances Abderrahmane Benkhalfa

**L'ANCIEN** ministre des Finances et expert international Abderrahmane Benkhalfa est décédé hier vendredi des suites de sa contamination par la Covid-19 à l'âge de 71 ans, ont annoncé ses proches. Docteur en Sciences de Gestion, il est diplômé de l'université de Grenoble. Le défunt a occupé de nombreuses fonctions, notamment à la Banque d'Algérie. Il fut également délégué général de l'Association des Banques et des Établissements Financiers d'Algérie (ABEF). Il a également été Secrétaire général de l'Union des banques maghrébines. Né en juillet 1949 à Tiaret, dans l'ouest du pays, Abderrahmane Benkhalfa a été nommé en avril 2020 en qualité d'Envoyé spécial de l'Union africaine (UA) par Cyril Ramaphosa, président de la République d'Afrique du Sud sur proposition du Président de la République, Abdelmadjid Tebboune pour «mobiliser un appui économique et financier international devant permettre à l'Afrique de relever les défis issus de la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19)». Sa dernière apparition publique remonte à la mi-mars, lorsqu'il a été invité de la chaîne 3 de la Radio algérienne.

S. N.

### RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE EL ALIA

Une étudiante retrouvée morte dans sa chambre

**CELA** s'est passé ce jeudi 22 avril dans la chambre à la résidence universitaire des filles «El Alia» de Bab Ezzouar, dans l'Est d'Alger. Selon la Protection civile, l'étudiante a été retrouvée gisant sans vie dans sa chambre par ses camarades vers 20h00 soit une demi-heure après l'heure de l'Iftar. Elle avait 23 ans était en 3e année de licence à l'Institut national d'agronomie de Mohammedia (El Harrach). Elle était originaire de la commune de Bougâa dans la wilaya de Blida. La protection civile ainsi que la police scientifique qui ont été prévenues et qui ont constaté le décès. La dépouille de la défunte a été conduite à la morgue de l'hôpital Zmirli (El Harrach). Une enquête a été ouverte par la police pour déterminer la cause exacte du décès.

M. D.

MILITANTE ENGAGÉE DE LA CAUSE NATIONALE

## La moudjahida Annie Fiorio-Steiner inhumée à El Alia

**LA MOUDJAHIDA** algérienne Annie Fiorio-Steiner, décédée dans la soirée de mercredi, à 93 ans, a été inhumée, jeudi, dans le carré chrétien du cimetière d'El-Alia à Alger, lors d'émouvantes obsèques, en présence notamment de ses compagnons de lutte pour l'indépendance du pays, d'amis et d'officiels.

Née en 1928 à Hadjout (ex-Marengo), Annie Fiorio-Steiner, issue d'une famille de Pieds-noirs depuis trois générations, a appris l'arabe en cachette dès l'âge de 12 ans, à un moment où les colons méprisaient les autochtones qu'ils qualifiaient «d'indigènes». Diplômée de l'université d'Alger en 1949, elle travaille dans les centres sociaux, créés par Germaine Tillion (figure de la résistance et ethnologue anticolonialiste) avec pour mission de soigner et d'alphabétiser la

pte de «l'oppression et de l'injustice du colonialisme français envers le peuple algérien», avait-elle confié.

Opposée au système colonial réduisant la majorité des autochtones à la misère et à l'exploitation, Anne Steiner, une révolutionnaire qui place les valeurs de liberté et de justice au-dessus de tout, décide d'adhérer au Front de Libération nationale (FLN).

L'engagement de cette Moudjahida pour la Révolution, dès son jeune âge, lui a coûté d'être renié par des proches, notamment son mari qui a quitté l'Algérie en emmenant avec lui leurs deux enfants. Mais, pour elle, «l'Algérie valait bien plus que tous ces sacrifices!». Arrêtée en 1956 pour «activités subversives», en raison de son engagement en faveur de l'indépendance algérienne, elle sera

condamnée à six reprises et incarcérée dans la sinistre prison de Barberousse (Serkadji), sur les hauteurs de la Casbah, et au pénitencier d'El Harrach, où elle subira les pires exactions, intimidations et tortures psychologiques et physiques de la part des parachutistes de l'armée coloniale à Alger dirigés alors par le général Jacques Massu.

Au lendemain de l'indépendance, elle contribuera, au sein d'une poignée de cadres algériens, à la réorganisation de la nouvelle administration après le départ de l'encadrement français. Nommée en tant que haut fonctionnaire au secrétariat général du gouvernement, elle contribuera, jusqu'à sa retraite en 1990, à la formation de dizaines de cadres de la Fonction publique algérienne.

S. O. B.